

Arrêté du 18 novembre 2011 complétant l'arrêté du 28 octobre 2011 modifiant divers arrêtés relatifs aux élections professionnelles au ministère de la justice et des libertés
NOR : JUST1131436A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 7 septembre 2011 fixant la date et les modalités d'organisation des élections aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2011 modifiant divers arrêtés relatifs aux élections professionnelles au ministère de la justice et des libertés ;

ARRÊTE :

Article 1

Dans les visas de l'arrêté du 28 octobre 2011 susvisé est ajoutée la mention suivante : « Vu l'arrêté du 7 septembre 2011 fixant la date des élections aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire de l'administration pénitentiaire ».

Article 2

Le secrétaire général et le directeur de l'administration pénitentiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 18 novembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général,

Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA